

Commune de RANSPACH

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du 05 juin 2026 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Lucien CARET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents 12

M. Lucien CARET Maire

Mme Céline ALESSANDRELLI Adjointe au Maire

M. Jean-Jacques GIBAUD Adjoint au Maire

Mme Julie FLAIG Adjointe au Maire

M. Eric MEYER Adjoint au Maire

M. Patrick PRENOT Conseiller Municipal
Absent

M. Thierry MOREAU Conseiller Municipal
Absent

Mme Emmanuelle DURIGHELLO Conseillère Municipale

Mme Sarah MEICHLER Conseillère Municipale déléguée

Mme Juliette LEGRAND Conseillère Municipale

M. Steven MEURET Conseiller Municipal
Absent

Mme Catherine PITROSKY Conseillère Municipale

M. Arthur ALBRECHT Conseiller Municipal

M. Henri SIG Conseiller Municipal

Mme Isabelle KARST Conseillère Municipale

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants (élections des sénateurs)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Catherine PITROSKY, conseillère municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle sera assistée de Madame Laetitia PELLIER, adjoint administratif.

DEL26-06-05/01 SENATORIALES – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n°INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à désigner ou à élire en vue de l'élection des sénateurs dans le département du Haut-Rhin, ainsi que son annexe ;

a) Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire ouvre la séance (article L.2122-17 du CGCT)

Mme Catherine PITROSKY a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

M. le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Jean-Jacques GIBAUD, Mme Catherine PITROSKY, M. Arthur ALBRECHT et Mme Juliette LEGRAND.

M. le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

M. le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L.290-1 ou L.290-2, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

b) Élection des délégués :

Les candidatures enregistrées :

- KARST Isabelle, Conseillère Municipale
- CARET Lucien, Maire
- ALBRECHT Arthur, Conseiller Municipal

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- KARST Isabelle : 12 voix
- CARET Lucien : 12 voix
- ALBRECHT Arthur : 12 voix

Mme KARST Isabelle, M. CARET Lucien et M. ALBRECHT Arthur ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées :

- SIG Henri, Conseiller Municipal
- MEYER Eric, Adjoint au Maire
- PITROSKY Catherine, Conseillère Municipale

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Pour Mme PITROSKY Catherine :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Pour M. SIG Henri :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Pour M. MEYER Eric :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme PITROSKY Catherine : 12 voix
- M. SIG Henri : 12 voix
- M. MEYER Eric : 12 voix

Mme Catherine PITROSKY, M. Henri SIG, M. Eric MEYER ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

L'égalité des suffrages étant constatée, les candidats suppléants sont classés du plus âgé au plus jeune :

1. Mme PITROSKY Catherine : 12 voix
2. M. SIG Henri : 12 voix
3. M. MEYER Eric : 12 voix

Le procès-verbal de l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs est annexé à la présente délibération.

Séance levée à 20h00

La Secrétaire de séance

Madame Catherine PITROSKY

